

# ATTESTATION DE CHAÎNE DE CONTRÔLE PEFC

Version 1 - validation de la dernière mise à jour le 21/02/2018

Ce document atteste que :

L'entreprise

**RAISON BOIS ET DEBITS**  
14 rue des Andaines  
61700 PERROU

| Produits couverts par la chaîne de contrôle                  | Méthode de suivi                       |
|--|--|
| Bois d'oeuvre  | séparation physique                    |
| Bois de trituration  | séparation physique                    |
| Copeaux et particules  | séparation physique et crédit quantité |
| Résidus de bois  | séparation physique                    |
| Autre bois rond industriel                                   | séparation physique                    |
| Bois énergie (copeaux, résidus, briquettes, boulettes, etc.) | crédit quantité                        |
| Traverses de chemin de fer                                   | crédit quantité                        |
| Sciages  | crédit quantité                        |
| Charpentes / menuiseries                                     | crédit quantité                        |
| Platelages   | crédit quantité                        |

est conforme aux exigences des référentiels PEFC/FR ST 2002:2013 - 2nd Ed. et PEFC/FR ST 2001:2008 - 2nd Ed. de la chaîne de contrôle selon le référentiel PEFC,

Sous le numéro : **QUAL/18-1087**

Fait à Aire Sur l'Adour le 27 février 2018

Le président du conseil d'administration de QUALISUD  
Marcel SAINT-CRICQ



Cette attestation propriété de QUALISUD est valable du 21/02/2018 au 20/02/2023 .

# Licence

## AUTORISATION D'USAGE DE LA MARQUE PEFC

Madame, Monsieur,

Je vous informe que l'Association Française de Certification Forestière, notifiée pour la France par le Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFCC) sous le numéro PEFC/10-1-1, a reçu favorablement votre demande de droit d'usage de la marque PEFC. Ainsi, l'AFCF a le plaisir de vous faire savoir que

**RAISON BOIS DEBITS**  
14, rue des Andaines  
61700 FERROU

Bénéficie du numéro de droit d'usage de la marque suivant : PEFC/10-32-116

Je vous rappelle que ce numéro de droit d'usage doit accompagner systématiquement toute utilisation de la marque conformément aux Règles d'utilisation de la marque PEFC (Annexe 16 du Schéma français de certification forestière). En outre, le non-respect de ces règles entraîne une suspension immédiate du présent droit d'usage. Cette autorisation de droit d'usage de la marque PEFC reste valable sous réserve du maintien de l'attestation PEFC de conformité de la chaîne de contrôle.

Vous félicitant pour l'obtention de cette autorisation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mon profond respect.



**PEFC™**  
10-1-1

**Promouvoir  
la gestion durable  
de la forêt**



Le Président de l'Association Française de Certification Forestière,  
Marc-Antoine de SEZE

